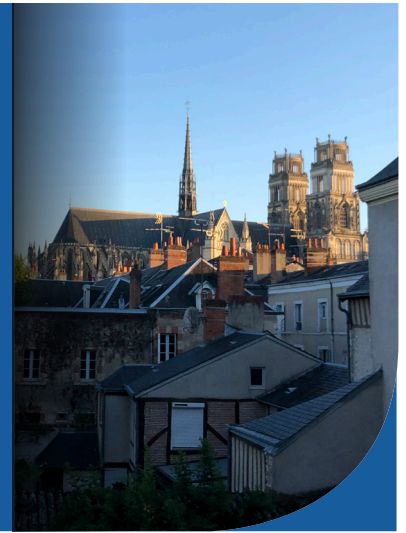


LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire,
et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional du Centre - Val de Loire



Au Sommaire :

- *Ouverture à la concurrence des TER*
- *Contrat de Plan Etat-Région 2021 - 2027 :*
- *Une région attractive pour les étudiants et la recherche*
- *Remerciements*
- *E-commerce, paysages et environnement*
- *Zoom santé*

Avis sur l'ouverture à la concurrence des TER

Améliorons les transports pour les personnes en situation de handicap



L'enquête conduite par l'APF-IFOP (APF France Handicap) fin 2019 auprès de personnes en situation ou non de handicap, dresse un constat sans appel des difficultés d'accessibilité auxquelles elles sont confrontées dans leur vie quotidienne (1 personne sur 2 déclare rencontrer souvent des difficultés lors de ses déplacements).

Aussi, à la veille même de la tenue de la Conférence nationale du Handicap en même temps que l'anniversaire des 15 ans de la loi de 2005 (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap) il serait judicieux

de développer ou de mettre en place des actions concrètes dans les gares et à bord des trains dans la région, de façon à ce qu'ils soient pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

En effet, prendre un transport en commun, quel qu'il soit, peut-être source de stress pour des personnes vivant avec des troubles psychiques (autisme, maladie psychique sévère, ...) mais aussi pour des personnes à mobilité réduite et également pour les aînés.

Or, dans une société qui veut n'exclure personne et vise à réunir toutes les sensibilités, c'est veiller à ce que tous les citoyens, quelles que soient leurs déficiences, puissent accéder aisément aux services de transport.

Des moyens simples pour rassurer et tranquilliser les personnes souffrant de handicap pourraient-être effectifs, comme des marquages au sol, des annonces claires et précises, une signalétique adaptée, ... profiter des JO de Paris 2024, serait une formidable opportunité pour améliorer l'accessibilité des transports !

Des formations liées aux grands types de handicap (auditif, visuel, psychique, moteur, intellectuel) devraient systématiquement être dispensées à tout le personnel en contact avec le public : le programme PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale) ou des outils adaptés pour apprendre à repérer les symptômes des handicaps invisibles permettraient d'éviter des tensions inutiles de part et d'autre.

De même, comme le souligne le CESER, la billetterie est devenue trop complexe pour les personnes en situation de handicap comme pour les personnes âgées et peut les décourager, voire les faire renoncer à voyager. Le rapport du CESER précise aussi « qu'il est impératif de conserver des points de vente en nombre suffisant » mais il est aussi fondamental de conserver un service d'accompagnement, des points d'aide et d'assistance accessibles, aisément repérables, à l'entrée des gares comme par exemple l'accessibilité à un ascenseur en fauteuil roulant, avec du personnel accompagnant facilement joignable, sinon, conclusion fatale, les gares seront fermées à cette catégorie de personnes.

*Intervention d'Aïcha BANIAN, et Dominique LORENZY-BRY
Rapporteur Marc GERBEAUX
Le groupe a voté l'avis à l'unanimité*



Zoom

- En 2023, les lignes ferroviaires vont être mises en concurrence
- L'Etat a donné 3 lignes SNCF à la gestion de la Région
- Les infrastructures n'ont pas été restaurées depuis 40 ans (30 ans au niveau national)
- La région est limitrophe avec 6 régions
- Pas de volonté et grand désinvestissement de la part de l'Etat
- La Région est gestionnaire des lignes TET (Train d'Equilibre du Territoire)
- 40% du budget de la Région va aux transports

Avis

sur le Contrat de Plan Etat-Région 2021 - 2027

Dans la continuité des préconisations du récent rapport du Ceser sur l'Attractivité de la Recherche en région Centre-Val de Loire et en cohérence avec les prises de position constantes du Groupe sur le budget comme sur le SRADDET, les représentants de l'ESR, entendent rappeler les conditions de la réussite des ambitions du futur CPER pour la région, désormais la moins peuplée de France.

**Faciliter les mobilités pour les étudiants :
des prérequis indispensables.**

Comment s'engager dans des spécialisations intelligentes en recherche, dans des complémentarités entre les deux métropoles universitaires en Master, si les jeunes sont captifs d'un territoire et ne peuvent que difficilement choisir leurs formations ?

En licence, comment atteindre les objectifs ambitieux de croissance des effectifs si les bacheliers d'Eure-et-Loir, du Lochois, du Gâtinais et du Giennois, du sud du Berry n'ont pas la possibilité d'utiliser des transports en commun sûrs et fiables pour rejoindre Orléans et Tours ? Même les antennes universitaires de proximité dans les villes moyennes sont menacées : par la difficulté pour les enseignants de s'y rendre, pour élargir l'accès social et territorial au post-bac, et aussi répondre au volet « cohésion des territoires » du CPER.

Une région attractive pour les étudiants et la recherche



Au-delà des transports, l'attractivité du Centre-Val de Loire dépend d'un rattrapage du retard d'équipement et donc d'un volontarisme politique de toutes les forces, de tous les niveaux d'acteurs publics, de l'Etat aux intercommunalités. Les trois grands axes autour desquels s'articule le CPER concernent le développement de l'ESR : attractivité, transition, cohésion.

L'objectif des 75 000 étudiants en 2025, doit s'accompagner d'une exigence de qualité de vie et d'étude qui nécessite des investissements massifs dans des éco-campus de haute qualité environnementale, dotés de logements étudiants rénovés et multipliés, de restaurants universitaires adaptés à l'exigence d'une économie circulaire.

Dans une région où la sous-densité médicale est si patente, l'amélioration de la Santé des étudiants passe d'abord par la qualité du logement, de l'alimentation et le large accès au sport par la construction et la rénovation de gymnases.

Le CPER pourrait ainsi venir en appui aux établissements pour s'inscrire dans les objectifs du SRADDET en matière de transition énergétique à travers de nouveaux programmes innovants de recherche et de formation, mais aussi par des investissements destinés à réaliser des économies d'énergie et à permettre une autoconsommation, par exemple photovoltaïque.

Cette exigence est transversale à tous les grands projets indispensables pour faire rayonner le territoire : campus connectés portés en commun par les villes moyennes dans le Berry, pôles thématiques métallurgie, biologie et santé à Tours, agronomie, environnement, sciences de la matière et de l'univers à Orléans et Digitalisation et formation de la haute fonction publique sur le site Madeleine.



Enfin, les enjeux nouveaux ne doivent pas faire oublier les formations et secteurs plus traditionnels dont les besoins d'équipements, de rénovation et d'extension sont indispensables pour faire face à la montée des effectifs : des IUT aux écoles d'ingénieurs INSA et Polytech, des IAE aux UFR de Sciences ou de Lettres et Sciences Humaines, aux Tanneurs à Tours comme sur le campus de La Source.

De Rabelais à Jean Zay, de la Renaissance à la création du CNRS, le Val de Loire et le Berry ont été à la pointe d'une conception humaniste de la diffusion des avancées scientifiques par l'université : le Centre-Val de Loire peut redevenir un territoire d'attractivité pour les étudiants, les doctorants, les chercheurs et enseignants-chercheurs. Il en va de l'avenir de notre région.

*Intervention de Pierre Allorant
Le Groupe a voté l'Avis à l'unanimité*



Remerciements :

le Groupe tient à complimenter la coopération et la qualité pour les dossiers

« Nous tenons à signaler la pertinence du document présenté qui au travers des différents échanges a pu sans le dénaturer prendre en compte les compléments, ajouts et observations proposés lors des différentes présentations.

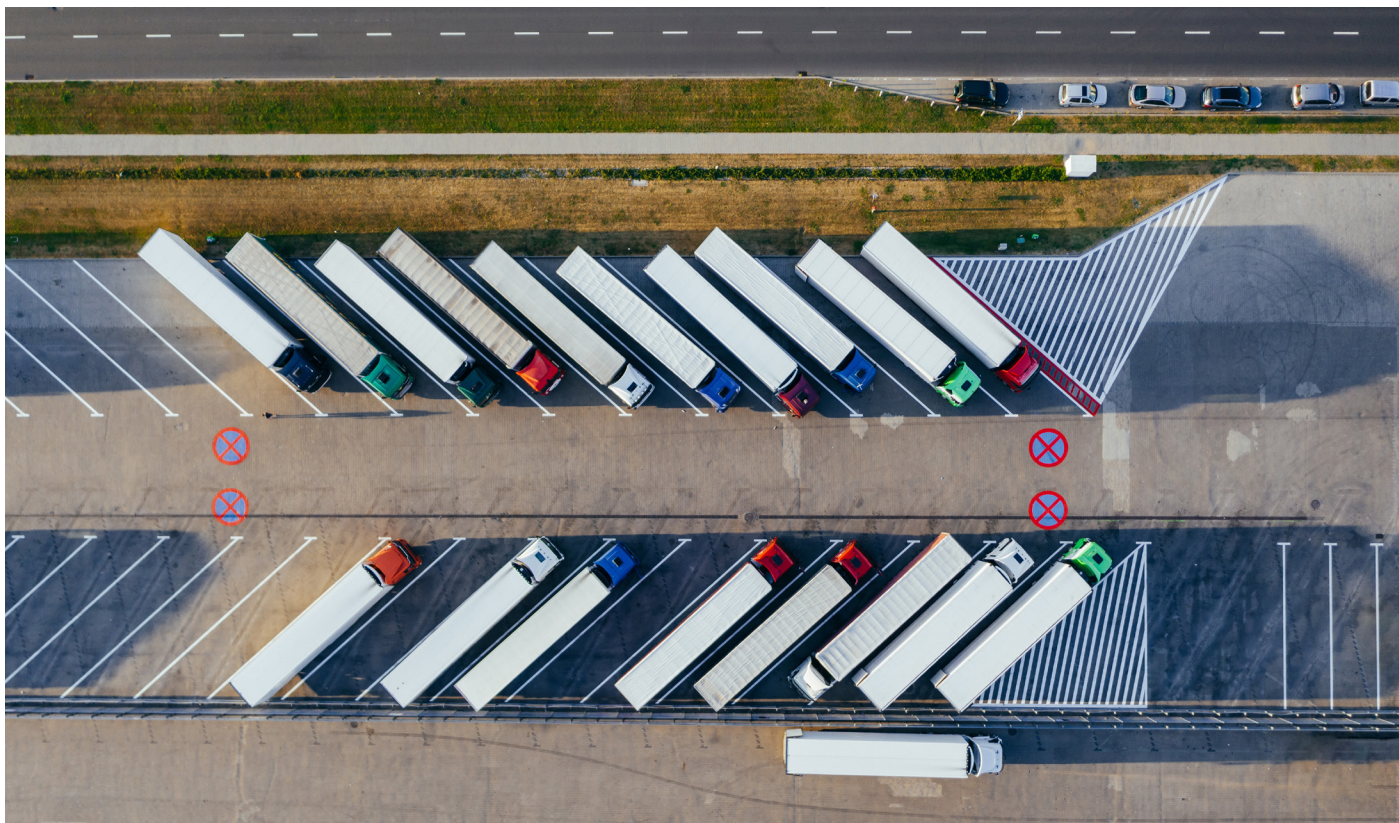
Ce document s'est donc enrichi au fur et à mesure de ces échanges et reflète de ce fait l'expression de la société civile organisée. Au vu du résultat, cette méthode est partagée par l'ensemble des acteurs.

Nous tenons à saluer la démarche et à féliciter notre rapporteur Jean-Louis Regnier et Aurélie Carme de Carvalho, chargée de mission, pour l'importance, la qualité et l'intelligence du travail fourni.

C'est donc unanimement et avec plaisir que le groupe votera l'avis. »

Intervention de Jean-Louis DESNOUES

E-commerce, paysage et environnement



L'évolution du chiffre d'affaires lié à l'e-commerce nous montre une croissance vertigineuse de 2000 à 2019 : + 14,3% de 2016 à 2017, +13,4% de 2017 à 2018 et un chiffre d'affaires de 92,6Mds d'euros en 2018 (Rapport CESER). Cette importante croissance des places de marché uniquement virtuelles a modifié les comportements d'achat des consommateurs en modifiant aussi les cœurs de ville, l'espace rural et les paysages.

Un exemple parmi tant d'autres...

Une entreprise privée qui, de notoriété publique fait de l'optimisation fiscale, et fait du commerce en ligne, est autorisée à occuper l'espace public par l'installation de casiers dans les gares (grandes et petites) pour y livrer des colis par camions sous la règle du flux tendu. Il n'y a plus de stock mais des zones de logistique qui se répandent autour des autoroutes, copieusement éclairées la nuit, dégradant fortement le paysage, causant une pollution lumineuse qui perturbe nombre d'espèces nocturnes ainsi que les espèces migratrices. Les autoroutes sont saturées de camions, les terres agricoles dévorées, l'espace naturel outrageusement grillagé et éclairé : une laideur économique, écologique et énergétique.

Pendant ce temps les petits commerces ferment peu à peu au cœur des villes et villages, les transformant en lieux fantômes. D'ailleurs aujourd'hui même la grande distribution pâtit de ces pratiques électroniques.

Oui, l'essor de l'e-commerce a bien un impact négatif sur les territoires !

N'oublions pas aussi que les centres de données (les fameux data centers) sont de gros consommateurs de métaux rares et d'électricité, notamment pour leur climatisation : leur consommation représente 10% de l'électricité mondiale, et est en accroissement continu !

Le problème est que cette transition numérique du commerce à grande échelle, qui est à fort impact environnemental, va à l'encontre des objectifs de consommation raisonnée bien moins impactant face au réchauffement climatique. Selon l'association française « the Shift Project », le numérique dans son ensemble était responsable en 2018 de 3,7% des émissions mondiales de GES (Gaz à effet de serre), contre 2,5% en 2013 (données Wikipedia).

Néanmoins, malgré la forte poussée de l'e-commerce, de plus en plus de consommateurs se tournent vers un autre marché, par exemple celui des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne), des circuits courts, des brocantes et des recycleries : ces modèles de consommation doivent être encouragés malgré le chiffre d'affaires pharamineux de plus de 90 Mds d'euros à l'e-commerce en 2018 !

*Intervention de Nicole Combredet
Le groupe a voté l'avis à l'unanimité*

Santé

François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, a tenu à s'exprimer sur le rapport de la conjoncture santé. La région a choisi de revenir sur le problème des quotas, car il y a une prise de conscience des citoyens de la région, sur le manque de personnel de santé : 2 assemblées en lien avec l'Etat ont été tenues pour établir un plan d'action et de stratégie. Les collectivités ont soutenus la Région : en effet selon les chiffres, il y aurait trop de médecins en région, hors 450 000 personnes n'ont pas de médecin référent. Il y avait donc urgence à faire entendre la voix de la Région et faire reconnaître cette disette préoccupante.

Les actions possibles

- La Région veut anticiper et avancer vers un regroupement d'intérêt public qui associe la Région et les collectivités : l'Etat doit écouter et être au service de la Région.
- Le GIP (Groupement d'Intérêt Publique) doit pouvoir rémunérer les médecins mais aussi les intéresser avec une organisation stable pour une installation pérenne.
- Il n'y a pas de formation de dentiste en région Centre-Val de Loire. Avec 50 dentistes qui s'installent, le nombre est insuffisant. En 2021, l'étude fait par l'Etat doit permettre de remédier à ce problème en créant, en région, la formation de dentistes.
- La formation en hôpital et en clinique est aussi un soucis par le manque de chefs assistants qui assurent les formations : 20 postes sont prévus dont 50% du financement serait pris par l'Etat .
- Le personnel para-médical est aussi pris en compte par l'accroissement du nombre de postes : 100 kinés, 1500 infirmières en plus d'ici 2025.
- La Région a pris un engagement très fort avec un rythme très volontaire pour signifier à l'Etat qu'elle prend ses responsabilités.

Les auteurs des interventions

Aïcha Banian : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM (45)

Pierre Allorant : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Vice-Président du CESER, Maître de conférence en Histoire du Droit, Université d'Orléans. Conseiller du CESER Centre-Val de Loire.

Nicole Combredet : Membre de la 2^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire , France Nature Environnement

Dominique LORENZI-BRY : Membre de la 4^{ème} commission du CESER Centre-Val de Loire, Collectif d'associations ALERTE, Présidente de l'URIOPS Centre-Val de Loire

Jean-Louis DESNOUES : Membre de la 1^{ère} commission du CESER Centre-Val de Loire, président du Comité Régional Olympique et Sportif en Centre Val-de-Loire

Pour le Groupe AIESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



GROUPE AIESSE
CESER Centre-Val de Loire